



## Je suis française avec un algérien, il veut se pacser pour visa

Par **Phany95**, le **16/02/2009** à **22:28**

Bonjour,

je suis française, l'homme que je fréquente depuis 8 mois est algérien. Lorsque l'on s'est rencontré il avait apparemment un visa.

Son visa a donc expiré il y a 4 mois maintenant.

Depuis, il veut qu'on se PACS pour régularisé au + vite sa situation car il ne reçoit pas de convocation par la prefecture des Yvelines (78).

Je me pose bcp de questions :

1. Pour le PACS on est sencer vivre ensemble ce qui n'est pas le cas puisque je vis chez ma mère (jai 21 ans lui 29). Quesque je risque à faire une fausse déclaration?
2. Au niveau de la déclaration des impots, je me déclare habituellement avec ma mère. J'ai vu sur certains sites que la declaration ne devient commune qu'au bout de 2 ans de vie commune.

Est-ce vrai? Ou la déclaration commune est-elle applicable dès la signature du PACS?

Cette dernière question est crutiale pour moi, car mon ami ne veut pas connaître ma mère, il dit qu'il n'est pas pret. Mais comment justifié un PACS avec lui si elle ne le connaît même pas?

Son raisonnement me semble étranger, j'ai peur qu'il ne soit avec moi que pour les papiers,

car il veut que l'on se PACS et qu'on vive en semble, il se dit très croyant et très pratiquant mais il refuse de faire le hallal, il veut attendre 2 ou 3 ans...Est-ce bon signe?

Merci par avance de l'aide que vous voudrez bien m'accorder.

Sincères salutations